

Bêtes de Coloc'

Mentions légales et coordonnées du vendeur / prestataire

Bêtes de Coloc' représenté par :

Stéphanie Bouguermouh
52, Rue Louis Jacoliot
77400 Lagny sur Marne
N° SIRET : 793 355 68 79 00013
Certificat de capacité : 77.604.2013
Assurance : Axa

Conditions générales de vente – prestations de services

Conditions générales applicables à partir du 01/11/2013. Annulent et remplacent les précédentes le cas échéant.

Elles sont conclues entre le vendeur (Voir mentions légales) et toute personne souhaitant procéder à un achat d'article ou de prestation, ci-après l'acheteur.

En réglant la prestation, le Client déclare accepter sans réserve les termes de celle-ci ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente et déclare avoir la capacité de conclure un contrat avec le vendeur.

1. Définition

Les conditions générales de vente présentent les droits et obligations de Bêtes de Coloc' représenté par Stéphanie Bouguermouh, comportementaliste éducateur pour animaux familiers, ci-après désigné par le terme « le vendeur » ou par sa dénomination.

On entend par « Client » le souscripteur et bénéficiaire des prestations de Bêtes de Coloc', mentionnées au contrat.

On entend par « Prestations » l'ensemble des services proposés par Bêtes de Coloc'

On entend par « Animal familier » l'animal dont le Client est propriétaire et pour lequel il demande une prestation de service.

2. Objet

Les présentes conditions générales visent à définir les relations contractuelles entre le vendeur et le Client ainsi que les conditions applicables à toute commande effectuée par le biais du formulaire de contact du site Internet, via un contact par mail ou téléphonique auprès de Bêtes de Coloc'.

Les présentes conditions de vente prévaudront sur toutes les autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par le vendeur.

Le vendeur se réserve la possibilité de modifier ses conditions générales de vente à tout moment et sans préavis : les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de règlement par le Client.

3. L'acceptation

Les présentes conditions s'appliquent dès l'acceptation et la signature par le Client du « contrat Bilan » lors du premier rendez-vous ainsi que du contrat établissant le programme convenu entre les deux parties et seront à dispositions du Client.

4. Conditions relatives au Client

Nos Clients devront être majeurs et disposer de pleine capacité juridique.

Les Clients mineurs mentionnés dans le contrat devront systématiquement être accompagnés d'un Client majeur et capable et devront présenter une autorisation parentale pour participer aux cours.

Les cours seront exclusivement réservés aux Clients. Ils ne seront en aucun cas autorisés à être accompagnés par des personnes extérieures à la prestation. Dans le cas contraire, Bêtes de Coloc' se réserve le droit d'annuler le cours qui sera considéré comme acquis.

Lors du cours, il ne sera admis qu'un seul animal par Client et un seul Client à la fois par animal.

5. Caractéristiques des biens et services proposés

Les produits ou services proposés sont ceux qui sont présentés sur le présent site Internet et qui sont accompagnés d'un descriptif détaillé. Ces produits et services sont proposés dans la limite des stocks disponibles et tant qu'ils sont visibles sur le site.

6. Contrat Bilan

Le bilan s'effectuera au premier rendez-vous, à domicile et à la demande du Client et lui sera facturé.

Ce bilan permettra de proposer un programme de services adapté et personnalisé mentionnant les coordonnées du Client, le détail des prestations, les modalités ainsi que le coût total de l'intervention exprimé en toutes taxes comprises.

7. Acceptation du Contrat

Suite à sa réalisation, le Client devra, s'il accepte la mise en œuvre de la prestation, signer le contrat entre le Client et Bêtes de Coloc' édité en deux exemplaires.

Les présentes conditions générales seront jointes au contrat et seront de fait, acceptées sans réserve par le Client.

Il sera renseigné sur le contrat les informations concernant l'identité, les coordonnées postales, téléphoniques et numériques des Clients, le nom du Cabinet vétérinaire traitant de l'animal ainsi que ses caractéristiques propres (espèce, race, âge, sexe, numéro d'identification, provenance,...)

Il sera précisé la prestation proposée et acceptée par le Client avec les dates effectives de son accomplissement ainsi que les conditions particulières – si elle existent- souhaitées et acceptées par Bêtes de Coloc'.

8. Tarif

Les prix figurants sur le présent site sont entendus toutes taxes comprises (TVA +autres taxes applicables) hors frais de transport qui seront appliqués et détaillés le contrat porté à connaissance du Client et préalablement approuvé et signé par lui.

Tout contrat préalablement établi sera valable pour une durée de six mois.

Le vendeur se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment : les produits et services sont facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la signature du contrat sous réserve de disponibilités.

Les produits demeurent la propriété du vendeur jusqu'au complet paiement du prix établi.

9. Paiement / Pénalités de retard

Le règlement du bilan s'effectue dans son intégralité au comptant et ce, à la signature du contrat lors de ce premier rendez-vous.

Le paiement des prestations de services est exigible en intégralité lors du premier rendez-vous. Le Client s'en acquittera soit en espèces, chèques postal ou bancaire avec un encaissement possible sur 2 mois gratuitement, sur demande.

Selon l'article L.441-6 du Code de commerce, le taux des pénalités de retard de paiement sont exigibles à compter du jour suivant la date du règlement figurant sur la facture et ce, sans rappel nécessaire.

Suivant l'article du 1^{er} janvier 2013 du droit du 22 mars 2012 – douzième alinéa, L.441-6 – le montant de l'indemnité forfaitaire est fixée à 40 euros ; elle sera due de plein droit et sans formalité par le Vendeur en situation de retard.

10. Retard, Annulation et Remboursement

Travaillant ne grande partie au domicile des Clients, Bêtes de Coloc' est donc soumis aux conditions de circulations parfois très difficiles autour des grandes agglomérations. Dès lors, le vendeur ne peut assurer l'exactitude des horaires fixés initialement. Il s'engage néanmoins à aviser le Client de retard éventuel dans un délai raisonnable.

Par contre, le Client recevant le vendeur à son propre domicile, il lui est demandé la plus grande ponctualité. Tout retard éventuel pourra donc être déduit de la durée de la prestation.

Sauf décès ou maladie fortement handicapante (un certificat vétérinaire sera exigé), les prestations engagées par contrat entre le vendeur et le Client ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessible à une autre personne et/ou pour un autre animal.

11. Responsabilité

Bêtes de Coloc' n'est tenu que par une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Il ne pourra être tenu responsable de blessures faites à l'animal ou par l'animal, celui-ci restant en permanence sous la responsabilité de son propriétaire, présent lors de chaque prestation.

Bêtes de Coloc' ne pourra en aucun cas être tenu responsable de quelque préjudice que ce soit, qu'il soit causé directement ou indirectement par ses prestations.

12. Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de Bêtes de Coloc'.

Elle a pour définition tout évènement indépendant de la volonté du Vendeur et faisant obstacle au fonctionnement normal du service proposé.

13. Obligations du Client

Au cours du programme de travail, le Client s'engage à être présent en date et heure convenue avec le Vendeur par le biais du contrat.

De présenter un animal identifié et à jour de vaccins et régulièrement déparasité.

Pour les chiens de catégories 1 et 2, de présenter une photocopie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile, la déclaration en Mairie ainsi que le permis de détention et ce, avant la première séance.

Avant chaque séance, le Client devra se munir du matériel nécessaire demandé par le vendeur (liste non exhaustive : collier plat/harnais, laisse, longe, friandises, ...) et aura promené et détendu son chien.

Le Client est désigné comme détenteur et responsable de son animal. Le chien devra rester attaché sous la responsabilité et surveillance de son propriétaire.

Le vendeur ne sera pas tenu responsable en cas d'accident de quelque nature que se soit. Chaque propriétaire doit avoir son animal assuré avec sa propre assurance responsabilité civile.

Le Client s'engage à suivre le processus de travail mis en place avec « Bêtes de Coloc' » à son domicile comme à l'extérieur, selon la mise en place du travail établi au préalable sur le contrat.

Le Client est conscient que le travail personnel est garant de réussite.

Si aucun travail n'est effectué et/ou avec des méthodes et des outils prohibés par « Bêtes de Coloc' » (liste non exhaustive : méthodes coercitives, collier électrique, ...) le vendeur ne saurait être responsable de l'échec ou du peu de progrès de l'animal.

14. Informations Nominatives

Les informations nominatives sont nécessaires à la gestion des commandes et aux relations commerciales. Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, les informations à caractère nominatif relatives aux clients pourront faire l'objet d'un traitement automatisé. Les utilisateurs disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant, conformément à la loi du 6 janvier 1978.

15. Propriété intellectuelle

Tous les éléments du présent site sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de Bêtes de Coloc'. Seule l'utilisation pour un usage privé est autorisée. Toute reproduction partielle ou totale de tout ou une partie des éléments figurant sur ce site est interdite.

16. Règlement des litiges

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française. En cas de litige et d'échec d'une procédure à l'amiable, les tribunaux français seront seuls compétents.